



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des infirmières et infirmiers en centre de santé municipal

Question écrite n° 45656

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte Mme la ministre de la santé et de la prévention sur le statut des infirmières et infirmiers travaillant en centre de santé municipaux. En raison de leur statut particulier d'agents de la fonction publique territoriale, ces derniers ont été exclus des mesures issues du comité Ségur comme la prime de 183 euros mensuels dont ont pu bénéficier leurs collègues en milieu hospitalier. Pourtant, comme en témoignent les infirmières du CMS Henri Barbusse (Saint-Ouen) sur la circonscription de M. le député, elles aussi ont été fortement mobilisées face à la crise sanitaire, elles aussi subissent des conditions de travail difficiles, elles aussi œuvrent auprès de population souvent défavorisées et elles aussi sont essentielles au service public et à la continuité territoriale. Il souhaiterait donc savoir à quoi est dû cet oubli et l'alerter afin que cette erreur faite par son prédécesseur aux dépens des infirmières en centre de santé municipaux puisse être corrigée au plus vite.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45656

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2022](#), page 3332

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)